

BAC PRO Aménagements Paysagers

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFA AGRICOLE DU LOT-ET-GARONNE
DEBERT Jocelyne
05.53.97.40.13
cfa.nerac@educagri.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Sortie de 3eme et avoir 15 ans à la signature du contrat d'apprentissage ou être titulaire d'un diplôme de niveau 3 et avoir 16 ans

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Un diplôme, des métiers : Former des ouvriers paysagistes hautement qualifiés. Le titulaire d'un baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements Paysagers" peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique (Service espaces verts de collectivités). Ce secteur professionnel s'adresse avant tout à des jeunes recherchant le travail d'extérieur par toute saison. Enfin, c'est un métier où l'on se sert beaucoup de son corps donc assez physique. Pour autant, il n'est pas nécessaire d'être un grand gabarit. Les élèves sont formés aux techniques d'entretien des espaces verts mais aussi aux techniques de conceptions paysagères. Il s'agit d'une formation de terrain où l'élève va apprendre les techniques variées de création : maçonnerie de jardin, création de bassins, arrosage automatique, engazonnement, plantation, ... Une sensibilité particulière aux plantes et aux respects des mesures préservant la biodiversité est nécessaire.

Contenu et modalités d'organisation

Elle est organisée en modules sur deux ans. La pluridisciplinarité permet de travailler sur des projets avec plusieurs professeurs sur le terrain, dans ou à l'extérieur de l'établissement (semaines banalisées). Du soutien et du tutorat sont proposés aux élèves (petits effectifs). La délivrance du diplôme s'effectue en CCF (Contrôles en Cours de Formation) et en Epreuves terminales (ET) avec mention de la section européenne (anglais), possibilité d'échange à l'étranger (Tchèque). Une partie agroéquipement concernant les différents matériels utilisés en entretien et création d'espaces verts (thermique et électrique) est abordée tout au long de la formation. L'établissement dispose d'ateliers dédiés à cette discipline : atelier soudure, maintenance ... ainsi que de tout le matériel nécessaire (mini-pelle, tracteurs, tondeuses, divers matériels portatifs électriques et thermiques ...)

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

Bac pro aménagements paysagers - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Et après ?

Suite de parcours

CS dans le secteur du paysage ou le BTSA Aménagements Paysagers

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00440212	du 02/09/2024 au 30/06/2027	Nérac (47)	CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DE NÉRAC		Non éligible	
00536229	du 01/09/2025 au 30/06/2028	Nérac (47)	CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DE NÉRAC		Non éligible	